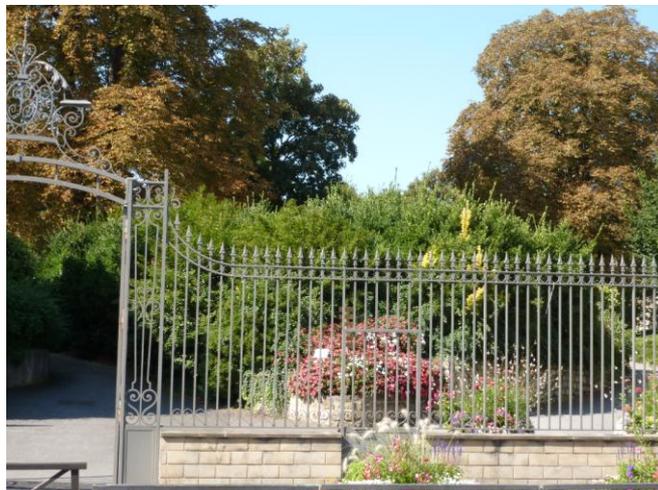


***Pour Vitry, ensemble,  
à gauche vraiment  
une autre page  
est à écrire!***



[Tapez un texte]

Le 4 décembre 2013

*A l'issue de 6 ans de mandat de conseiller municipal et l'exercice de la responsabilité d'adjoint au maire, confiée en 2008 par le conseil municipal, il convient de s'arrêter sur quelques éléments de bilan et de ne pas se censurer afin d'évoquer des perspectives pour notre ville.*

*Ce document a pour objectif d'alimenter la réflexion collective qui semble s'accélérer, en cette fin d'année 2013.*

*Le contenu n'engage que son auteur. Toutefois, il est bien le fruit de 6 années d'action menées et de propositions réfléchies avec les uns et les autres...*

*Bertrand POTIER*



**Pour compléter la réflexion,  
Sont joints, en annexe, trois documents élaborés,  
en octobre et novembre 2013,  
par un collectif au sein duquel je participe,  
pour faire vivre le débat dans notre ville.**

## **En préalable, quelques chiffres à l'esprit:**

### **1) Une croissance démographique à ne pas perdre de vue.**

*Pour mémoire..., Vitry-sur-Seine comptait 10 000 habitants en 1900, 21 500 en 1920, 44 000 en 1946, 77 846 en 1968 et atteignait 87 316 habitants au recensement de 1975. Une "baisse" à 78 908 habitants avait été atteinte au recensement de 1999.*

#### **Une évolution récente proche de celle des communes limitrophe.**

*Aujourd'hui, selon des chiffres 2012, Vitry compte 86 159 habitants et a donc vu sa population remonter au cours des dernières années. Avec 85 380 habitants en 2009, sa croissance annuelle, de 1999 à 2009, (+0,79%) a été comparable à celle de l'ensemble du Val de Marne (+0,72%). Des communes proches, comme Alfortville (+2%), Villejuif (+1,39%), Choisy le Roi (+1,39%) et Ivry sur Seine (+1,17%,) ont eu une croissance annuelle plus élevée.*

*La densité de 7 316 habitants au Km<sup>2</sup> y est supérieure à celle du Val de marne (5 381) , mais inférieure à celle de Villejuif (10 346) ou Alfortville (12 065), situées à une distance comparable de PARIS. La densité de Vitry est quasi-identique à celle de CRETEIL (7 797). Bien entendu, cette densité est hétérogène sur le territoire communal*

*La proportion de jeunes de moins de 20 ans y est de 27% contre 26% pour le département. La proportion de familles monoparentales est de 20,7% contre 18,5% pour le département*

### **2) Les enjeux de l'éducation nationale, de la formation initiale et continue, ainsi que les responsabilités de l'Etat Républicain dans ces domaines stratégiques.**

*A Vitry sur Seine, la proportion des plus de 15 ans, non scolarisés, sans diplôme est de 37%, contre 26% pour le Val de Marne. Seules Villeneuve le Roi (37,1%), Villeneuve Saint Georges (37,4%), Orly (38%), Bonneuil (38,4%) ont un ratio plus dégradé en ce domaine.*

*Ce seul chiffre témoigne de l'exigence que notre ville doit exprimer auprès de l'Etat pour l'accomplissement du premier des services publics de notre République.*

### **3) Un chômage élevé**

*Les statistiques sur le taux de chômage, au niveau des communes, ne sont pas calculées systématiquement et régulièrement par les services de l'emploi relevant de l'Etat,. Selon les dernières statistiques disponibles de l'INSEE, le taux de chômage des 15- 64 ans en 2009 était de 14,5% à Vitry contre 11,1% dans le Val de marne.*

*Dans le cadre de la "politique de la ville" conduite par l'Etat, les indicateurs statistiques croisés de l'INSEE et de la direction générale des Impôts identifient parfaitement les quartiers où le taux de chômage, le taux de personnes non diplômées et le taux des familles monoparentales sont parmi les plus élevés. Sur les secteurs de Vitry et d'Ivry, identifiés au titre de la "politique de la ville" menée par l'Etat, les taux de chômeurs peuvent atteindre 16% et même 19% (données 1999) dans les territoires déclarés Zone Urbaine Sensible (ZUS). Ceci alors même que le taux de chômage est de l'ordre de 9% en Ile de France et dans le Val de Marne (10% en France entière).*

<http://sig.ville.gouv.fr/zone/CS1129>

#### **4) Vitry sur Seine, illustration des inégalités sociales entre les territoires.**

Le revenu fiscal médian 2010, par unité de consommation (ménages) est, à Vitry, de 16 277 € (Le revenu fiscal médian ne comprend pas les éventuelles prestations sociales, il est donc inférieur au revenu disponible effectivement). Ce revenu fiscal médian a baissé ( - 0,06 %) entre les années 2000 et 2010. En comparaison, cet indicateur est de 21 0003 € pour le Val de Marne (+0.36%). Seules Villeneuve Saint Georges 13 863 €, Valenton (13 922€), Orly (15 939€) et Ivry sur Seine, (15 669€), se trouvent à un niveau inférieur.

Vitry accueille 37,3 % de logements sociaux au sens de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) contre 29,4% pour le Val de Marne. Vitry est au 12ème rang val-de-marnais pour ce ratio. A titre d'indication: BONNEUIL 70%, GENTILLY 54%, CACHAN 41%, Alfortville 42%, CRETEIL 40% et IVRY 39%, CHOISY 37%.

#### **5) Des inégalités territoriales en nombre d'emplois et en matière de recettes fiscales**

En Ile de France, les disparités sont considérables, entre les communes, en ce qui concerne le nombre d'emplois présents dans chaque ville et en termes de recettes fiscales.

L'INSEE, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques recensait 26 983 emplois, en 2009 à Vitry, soit au regard du nombre d'actif, un ratio de 0,64, (c'est à dire 64 emplois pour 100 actifs). Pour le Val de Marne ce ratio est de 0,75 et de 1,19 pour CRETEIL, 1,50 pour ARCUEIL et 1,16 pour IVRY. Vitry souffre donc d'un déficit marquant en terme d'emploi. C'est ce qui fait dire qu'elle a tendance à être une ville "dortoir", situation qui s'est aggravée selon les termes des études récentes.

Le potentiel fiscal de la ville est de 112 220 258 € en 2012. Il est de 1297 € par habitants contre 1423 € pour la moyenne nationale des communes de même dimension. Dans les faits le produit des impositions directes est de 782€ par habitants contre 1 031€ au niveau national pour des communes de même importance.

La réforme de la fiscalité locale n'a pas eu lieu, comme espéré, pour réduire les inégalités. Dans ce contexte ce sont les dotations même de l'Etat qui sont annoncées à la baisse.

#### **6) La santé: des inégalités marquées, et responsabilité de la collectivité nationale.**

Les statistiques sanitaires ne sont pas très diffusées. Toutefois, il est possible de remarquer que selon une étude de l'observatoire régional de la santé, de janvier 2011, [http://ars.iledefrance.sante.fr/fileadmin/ILE-DE-FRANCE/ARS/1\\_Votre\\_ARS/3\\_Nos\\_Actions/3\\_PRS/Note\\_diagnostic\\_ISTS\\_V9\\_180111.pdf](http://ars.iledefrance.sante.fr/fileadmin/ILE-DE-FRANCE/ARS/1_Votre_ARS/3_Nos_Actions/3_PRS/Note_diagnostic_ISTS_V9_180111.pdf)

Vitry est identifiée, avec Villejuif, IVRY, CHOISY, Villeneuve Saint Georges, des secteurs identifiés, notamment dans le département, comme ayant une mortalité prématurée avec une surmortalité très significative ( classification la plus élevée).

"Des différences de mortalité importantes marquent ainsi les départements franciliens, reflets, en grande partie, du profil sociodémographique de leur population" (page 9). "Cinq départements de la région (Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise) enregistrent une densité médicale inférieure à celle relevée au niveau national, que ce soit pour les omnipraticiens ou pour les spécialistes" ( page 21)

L'agence Régionale de la Santé, quant à elle, souligne dans ce contexte l'importance des centres de santé ainsi que l'action menée notamment en matière de protection maternelle et infantile dans certains secteurs d'Ile de France dont des communes comme Vitry.



*Ce préalable étant évoqué en grandes lignes, le présent document ne prétend pas à l'exhaustivité.*

*Son intérêt est de souligner des problématiques particulièrement intéressantes et nécessaires*

*Il expose des propositions, pour certaines nouvelles mais pour l'essentielles déjà exposées dans le blog tenu depuis 2008*

*Celles ci demandent à être largement débattues au cours des semaines à venir au cours des rencontres qui vont se multiplier.*

**En prolongement des 6 années passées et en perspective des 6 ans à venir**

**12 axes en 6 parties**

**Et ..... un axe transversal:**

**Faire vivre la démocratie et la transparence....**

# Partie 1: l'humain d'abord: c'est en premier vivre, ensemble, les solidarités

## Axe 1

### Construire l'Égalité entre femmes et hommes :

- création d'une maison pour l'information, l'accès aux droits et à la solidarité à l'intention des femmes,

Au début du mandat, en mars 2008, avait été nommée une conseillère municipale déléguée "aux droits des femmes et en charge d'un observatoire de la condition féminine". Cette délégation n'a pas perduré et n'existe plus.

- A partir des dispositifs sociaux existants, en coordination étroite avec le conseil général, il faut clairement mettre en place un lieu coordonné pour l'information, l'accès aux droits et à la solidarité des femmes. Cette entité devrait bénéficier d'un comité de pilotage avec les associations, syndicats, structures œuvrant largement dans ce domaine.

Il s'agissait d'un engagement du programme de mars 2008 (page 16), force est de constater que la dynamique annoncée n'a pas été respectée.

- A noter que la question des femmes obligées actuellement de quitter le domicile familial pour se protéger ou protéger les enfants au regard **de violences conjugales et ou familiales, doit faire l'objet d'une attention particulière et d'innovation**, en prévention et en action. Ceci doit être mené efficacement en lien avec les services judiciaires et ceux du Conseil Général.
- A Vitry, si l'accueil des hommes sans domicile fixe fait l'objet d'une attention particulière avec les hébergements proposés par la diaconie, il faut constater que pour les femmes un tel dispositif est en carence grave.

## *Des élus reconnues*

La loi oblige la parité au sein du conseil municipal. Il faut aller au delà de cette règle comptable.

- Le conseil municipal et la municipalité devront veiller à une pleine mobilisation des dispositifs légaux prévus notamment aux Articles L2123-18 et L2123-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), concernant le remboursement des frais engagés afin de faciliter l'exercice normal du mandat d'élus afin de permettre à chaque élu(e) d'exercer pleinement ses responsabilités citoyennes. C'est une des conditions d'un exercice égal de la fonction d'élus(e).

## **AXE 2**

### **Une jeunesse au cœur de la ville**

**La ville doit être confiante dans sa jeunesse et marquer son soutien aux initiatives de la jeunesse: une jeunesse qui doit être écoutée!**

Au lieu de cela, le "**conseil consultatif des jeunes**" n'a pas été réellement mis en place. Il en va de même d'un lieu permanent d'accueil des étudiants pour effectuer leurs travaux personnels.

***Le programme municipal de mars 2008 (page 19) annonçait: "un conseil consultatif des jeunes, ouvert à tous ceux qui le souhaitent, sera mis en place pour permettre leur expression spécifique sur les sujets qui les intéressent".***

Cette question a été malmenée. Pour obtenir une réunion de cette instance il a fallu attendre décembre 2012, et un "one maire show" au cours duquel ce dernier a mené les "débats" comme il anime les réunions de quartiers. C'est dire! Puis, le conseil consultatif des jeunes a été convoqué le 28 février 2013. Il s'est alors déroulé une rencontre conflictuelle au cours de laquelle les jeunes ont souhaité aborder des questions organisationnelles. Le maire y a réalisé une obstruction mémorable. Le 27 juin 2013, en l'absence du Maire, le déroulement aurait pu être plus satisfaisant. Toutefois, les malentendus ont perduré.

- **Le conseil consultatif des jeunes doit être réellement installé. Il doit s'organiser pour s'ouvrir aux** collégiens, aux lycéens (avec par exemple les délégués de classes), et aux jeunes adultes de 18 à 30 ans. Pour cette dernière "classe d'âge", une convocation large doit être opérée avec une mise en place d'une équipe d'animation composée de jeunes avec, par exemple, des critères de quartier. Une instance commune à l'ensemble de la ville devrait bien entendu exister.
- Ces structures devront avoir une **capacité de propositions et d'initiatives locales**. Enfin une concertation entre les élus, le conseil municipal et les membres de ces instances devra être construite.

**Ouvrir un espace permanent, ouvert aux étudiants et lycéens,** pour qu'ils puissent mener leur travail personnel au titre de leur formation. Ce besoin est essentiel au regard des conditions de logement de nombreuses familles. Au demeurant, un tel lieu contribue à une convivialité bien utile.

***Le programme municipal de 2008 évoquait la recherche "d'un lieu d'étude équipé en informatique pour les étudiants afin qu'ils puissent trouver les conditions pour mener à bien leur travail personnel de formation".***

Cet engagement a patiné pour n'être bien trop partiellement atteint. Malgré la ténacité de l'élu en charge des relations avec la jeunesse, il a fallu attendre 2011, pour qu'un espace expérimental soit ouvert à la maison de la vie associative. C'est en 2012 et 2013 que cette expérience a été déployée à la bibliothèque municipale grâce à une articulation entre les personnels du service de la jeunesse et ceux de la Bibliothèque. Entre temps, ce qui devait être une innovation à VITRY, s'est de fait généralisé dans de nombreuses communes.

- **A VITRY, la question d'un espace permanent de travail au calme pour les lycéens et les étudiants est donc toujours d'actualité.**

L'action originale et dynamique du Service municipal de la jeunesse doit être soulignée. Cela est un atout pour « aller de l'avant ». Mais, des perspectives doivent être déployées.

## **Une salle des fêtes, des salles par quartier, des lieux de rencontre!**

L'exigence de création d'un équipement polyvalent (salle des fêtes) qui permette des initiatives associatives et culturelles de manière souple est un besoin exprimé depuis des années dans les programmes municipaux et ne progresse pas. Le besoin est exprimé par les jeunes, et les nombreuses associations vitriotes. La Ville d'Ivry sur seine avec le complexe "Robespierre" a su mettre en œuvre un équipement modulable remarquable.

Au delà de la (conception et de la) mise à disposition de salles ainsi que de leur animation, des initiatives doivent être menées avec responsabilité. Entre la maison de la jeunesse lieu central et les centres de quartier pour adolescents, des perspectives nouvelles doivent être dessinées.

## **Des plateaux d'évolution sportive**

La pratique sportive est développée sur Vitry et les jeunes y sont particulièrement engagés. Toutefois il faut multiplier des plateaux d'évolution sportive "informelle" dans tous les quartiers. Ceux ci doivent faire l'objet d'une attention de la part "d'éducateurs de rue".

## **AXE 3**

### **Une solidarité intergénérationnelle**

#### **Une pleine attention doit être portée à la vie des anciens et des personnes dites handicapées ainsi que de leurs accompagnants**

*Le programme municipal de 2008 évoquait la priorité au maintien à domicile, le développement des services d'aide et de soins à domicile. Il annonçait une étape décisive avec l'ouverture d'un second établissement ( EHPAD), spécialement adapté aux personnes souffrant de la maladie d'ALZHEIMER. Enfin un plan de rénovation des foyers logements devait être lancé.*

#### **Le scandale de la "gestion" de "l'EHPAD les LILAS"**

Le présent mandat municipal a été marqué par le passage de la maison de retraite "les Lilas", d'un statut associatif à un statut d'Etablissement Public Sanitaire et Médico Social Intercommunal regroupant Vitry et Ivry...Cela s'est révélé une catastrophe. Est inachevé le changement de statut du personnel, d'un passage du statut privé vers le cadre de la fonction publique hospitalière. Il est apparu une période de grand flottement dans la fonction d'encadrement, une spirale infernale avec l'adhésion à une structure départementale qui frise le "gigantisme" et qui fait perdre l'efficacité d'une gestion de proximité.

En réponse à la mobilisation du personnel qui a dénoncé les errements notamment de gestion, d'organisation et d'encadrement, la municipalité a fui ses responsabilités et n'a pas entendu, en temps utile, le besoin de dialogue exprimé également par les familles de résidents. Tout cela est intervenu dans un contexte de tutelle budgétaire désastreuse de l'Agence Régionale de la Santé, et d'un éloignement du Conseil Général. Les fonctions de direction administrative et médico-sociale ont été négligées.

L'organisation du travail n'a pas été à la hauteur des besoins. La structure n'a plus rempli correctement ses missions. Cela s'est manifesté par de nombreuses places de résidents restées libres.

- La commune doit assumer pleinement ses responsabilités de collectivité membre du conseil d'administration de la structure. Et ceci au delà de la petite subvention versée annuellement (90 000€ en 2012).
- Le développement des structures publiques municipales d'accompagnement des personnes âgées doit être un objectif.

#### ***La maison de retraite "Les Lilas" nécessite une attention nouvelle***

- Le conseil municipal et la municipalité doivent cesser une posture distante et doivent "reprendre le contrôle" sur cet établissement dont le conseil d'administration est issu des communes de VITRY et d'IVRY. L'adhésion au groupement d'établissements pour personnes âgées n'a pas montré son efficacité;

- **Une direction opérationnelle doit être impulsée positivement**, en concertation étroite avec le personnel, les résidents et leurs familles..
- **La contribution et le contrôle de la ville doivent être rétablis** sur une entité si importante pour l'expression de la solidarité intergénérationnelle.
- **La construction d'un deuxième établissement** doit être préparée effectivement et mise en œuvre. En l'espèce il s'agit typiquement d'un investissement d'avenir dans un domaine au sein duquel le secteur privé entend faire des profits!

### **Soutenir le maintien à domicile:**

- L'action des services municipaux d'aide et de soins à domicile doit être développée
- Un effort de solidarité spécifique doit être réalisé, avec le conseil général, afin que les structures qui interviennent dans ce domaine soient accompagnées et encouragées.
- Les familles doivent être pleinement soutenues avec la souplesse et la réactivité voulues. La solidarité doit être efficiente au moment approprié et selon des modalités adaptées avec une écoute, à la fois, des personnes concernées et des accompagnants.

### **La solidarité avec les personnes handicapées,**

La diversité des situations d'handicap doit bien entendu être prise en compte.

Le travail mené dans notre ville pour l'expression et l'accompagnement des personnes en situation d'handicap doit être poursuivi et amplifié.

Au delà de l'accessibilité aux lieux et aux activités locales,

- un accompagnement des personnes handicapées, ainsi que de leurs proches, doit être facilité autant que de besoin.
- La commune doit être attentive aux structures associatives présentes sur notre territoire afin que les droits et la dignité de chacun soient assurés.

## **AXE 4**

### **La solidarité intergénérationnelle, une démarche d'avenir!**

Le programme municipal de 2008 annonçait qu'une attention particulière serait portée "aux possibilités de rapprocher les personnes âgées et leur famille afin de favoriser une proximité relationnelle".

- Quand à un moment de l'existence, apparaît le souhait de pouvoir être à proximité pour faire vivre une solidarité familiale, il convient d'y être attentif. **En matière de logement**, cette démarche doit être engagée pour les programmes neufs (logements accessibles aux personnes ayant une dépendance) mais

également dans la politique d'attribution ou d'échange de logements sociaux anciens.

- De même, la proximité entre des logements étudiants et de jeunes travailleurs avec ceux accessibles aux familles et aux anciens doit être encouragée dans tous les quartiers. Une politique volontariste et innovante devra être menée. La colocation devra également être facilitée par les bailleurs sociaux afin de répondre à de tels besoins. A cet égard l'accueil et le logement des étudiants du campus de CHERIOUX, mais aussi sur d'autres sites, doivent être pris en compte plus largement.

Pour l'ensemble de des politiques de solidarité, l'action du centre communal d'action sociale (CCAS) avec notamment la subvention municipale de plus de 4 000 000 € , est un levier important. Ceci, en articulation avec les dispositifs départementaux (conseil général) et nationaux (Etat, Caisse d'Allocations Familiales) souvent relayés par le CCAS.

## L'attention portée aux familles et à la parentalité

- **la petite enfance, une priorité reconnue**

Dans notre ville, la question de l'accueil des enfants en maternelle, dès l'âge de 2 ans, est une exigence exprimée vis à vis de l'Etat. De nouveau cette offre est redevenue possible mais elle doit être amplifiée par l'Etat.

Avec le Conseil Général, en partenariat avec l'assurance maladie pour le réseau de consultations de Protection Maternelle et infantile, notre commune bénéficie d'un dispositif particulièrement utile.

En partenariat avec la Caisse d'allocation familiale, le réseau des crèches est dense. Toutefois les besoins restent encore importants. La dynamique engagée, en complément du réseau d'assistantes maternelles, sous contrôle du Conseil général, doit être continuée au regard des besoins exprimés. Le dispositif de crèches interentreprises doit également être déployé comme l'annonçait le programme municipal de 2008 (page 15).

- Il convient d'augmenter la proposition de modes de garde adaptés aux besoins.
- Le réseau des centres de loisirs de quartiers étendus aux **préadolescents et adolescents** s'est étoffé. Une synergie doit être trouvée avec le Conseil Général, et l'éducation nationale. L'association des parents doit être encore plus recherchée.

L'expérience, expérimentée par le conseil général, vis à vis d'un collège de la ville, pour une collaboration étroite entre les services du conseil général et ceux de l'éducation nationale mériterait d'être généralisée. L'Etat, au titre de l'éducation nationale, doit porter l'attention voulue à la "vie scolaire" dans les établissements d'enseignement secondaire (Personnel de surveillance et d'animation ainsi que des filières médico- sociales).

- l'activité des **ludothèques** est exemplaire. leur décentralisation au cœur des principaux quartiers est à envisager.
- **les vacances familiales** doivent être favorisées et développées.

La ville est très présente pour les vacances des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Une réflexion doit être menée et des expérimentations doivent être encouragées, avec notamment les associations de tourisme social, afin de favoriser des séjours familiaux au delà des équipements actuellement proposés à un trop petit nombre, par exemple à la "Croix VALMER" ou à "la Turballe".

## AXE 5

### Une ville de solidarité complète:

#### **La lutte contre les discriminations : accueil des roms, soutien aux "sans papiers", etc..**

**Vitry est, à sa manière, "au cœur du monde" et a "le monde à cœur".....!**

L'histoire du 20ème et du 21ème siècle a placé Vitry en première ligne dans les flux migratoires en provenance des régions de France et des pays du monde entier.

Au delà des responsabilités nationales et internationales d'un aménagement et d'un développement solidaire de la planète, notre ville doit rester attentive à l'accueil et à la dignité de chacun.

L'accueil des populations migrantes, européennes ou non, doit être mené avec attention et efficacité. A son niveau, notre ville doit être exemplaire. L'Etat doit être responsable.



#### **Les Roms ne seront pas les "boucs émissaires" de ce début de 21ème siècle**

La situation des populations "Roms" est particulièrement préoccupante et révoltante. L'histoire de l'Europe a été marquée par une politique d'exclusion et même de génocide de ce peuple. L'Europe n'a pas pris à bras le corps la question du statut des Roms et la réalité de leur exclusion dans les différents pays où ils résident historiquement. L'Europe qui prône la libre circulation des marchandises et des capitaux n'a pas intégré l'ardente obligation de dignité de chacune des générations concernées, de libre circulation mais aussi d'éducation des enfants.

- Vitry doit s'inscrire dans une politique d'accueil dans la dignité des populations Roms présentes sur notre commune. Il faut simultanément, que l'Europe et le gouvernement Français assument leurs responsabilités pour faire vivre la solidarité, la dignité et l'avenir de chacun.

#### **La situation du Foyer de la rue MANOUCHIAN doit être traitée avec responsabilité, cohérence et humanité.**

Ce bâtiment a été placé à la "une médiatique" en raison d'une intervention violente, en décembre 1980, avec un bulldozer et le soutien d'élus locaux. Ces derniers ont réagi de manière brutale dans un conflit qui les opposait au gestionnaire du foyer. Ce lieu doit faire l'objet d'un traitement adapté en tenant compte des réalités humaines présentes mais également d'un engagement global que l'Etat doit manifester.

Le Contrat de Développement Territorial (CDT) formalisé en mai 2012 entre l'Etat et la commune de Vitry, associée à Alfortville et Choisy, évoque (fiche action 50)

la reconstruction mais avec un nombre de places identique à sa capacité d'accueil d'origine (516 places pour plus de 1 000 occupants actuels...):

*"L'enjeu est de réaliser un projet de restructuration globale, en traitant les difficultés rencontrées sur ce foyer dans le cadre d'un projet de démolition du foyer et de sa reconstruction en deux résidences sociales, à capacité constante, en traitant la question des sur-occupants en dehors du territoire de notre ville" .*

Le propriétaire du bâtiment est l'Office Public d'Habitation de la ville. Le gestionnaire de ce foyer, l'ADEF, quant à lui, n'a pas été, depuis des décennies, à la hauteur de ses responsabilités.

En tout cas, notre ville est appelée à traiter la question avec plus de subtilité qu'en décembre 1980!

## **La question du logement, un enjeu et une responsabilité nationale:**

La demande de logement social est considérable et augmente en Ile de France, dans le Val de Marne et dans notre commune. L'Etat et le gouvernement dans le cadre de relations internationales renouvelées doivent assumer la responsabilité d'un aménagement du territoire de notre planète. Il n'est pas inexorable de concentrer la population mondiale dans des méga-métropoles!

La question du logement est un enjeu d'aménagement du territoire mais aussi une exigence de solidarité nationale. Avec l'allongement de la durée de vie, avec la croissance des familles monoparentales, mais également l'exigence d'un confort légitime, les besoins croissent.

Au demeurant la corrélation entre construction de logement et la croissance de la population d'une ville n'est pas totale.

### **Une gestion clarifiée des attributions:**

Les données statistiques (anonymes) relatives aux demandes de logement, leur ancienneté, leurs spécificités doivent être présentées afin d'éclairer le conseil municipal. Celui-ci doit être pleinement informé de l'évolution de la demande de logement social, des caractéristiques sociales des familles demandeuses et notamment de leur composition afin d'orienter utilement les axes de la politique de construction de logements.



- Dans un tel contexte doivent être soulignés les efforts collectifs faits pour construire des logements qui répondent aux besoins nouveaux liés par exemple à l'allongement de la vie, aux décohabitations mais également aux besoins d'un confort mieux adapté,
- Des dispositions de transparence doivent être clairement prises pour l'attribution des logements sociaux. Elle doit se faire avec le concours de commissions plus ouvertes avec des critères connus de tous.
- Au delà des commissions d'attribution propres à chaque bailleur, il faut imposer une coordination entre les différents bailleurs présents sur la

ville. Des comptes rendus d'activité doivent être communiqués aux conseillers municipaux afin de s'assurer notamment que les conditions d'équité sont prises en compte.

## **Le droit au logement doit faire l'attention d'une vigilance et d'un engagement**

Malgré un nombre important de nouvelles constructions, liées à l'ANRU ou non, la demande non satisfaite en logement social est toujours aussi forte.

## **Les opérations de "renouvellement urbain" : forces et limites**

Il est nécessaire de dresser un bilan sans concession des opérations de "renouvellement urbain" menées en partenariat avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).

La ville a mené avec l'ANRU une importante opération qui a profondément changé le quartier Balzac et qui a impliqué l'ensemble de la ville. Sur le plan du bâti l'opération est intéressante.

Mais, au-delà, l'expérience confirme que les opérations de démolition reconstruction ne suffisent pas par elles mêmes pour répondre aux besoins sociaux.

Par ailleurs ces opérations mettent à jour l'exigence constante de rénovation et surtout d'entretien du parc de logement social existant. Il faut un investissement fort pour rénover certains ensembles bien identifiés: Colonel Fabien, Robespierre, Barbusse, ...

Toute nouvelle hypothèse d'opération de démolition reconstruction devrait faire l'objet d'un débat critique avec notamment les habitants concernés et en conseil municipal.

Dans un contexte de pénurie de logements, la démolition d'une partie du patrimoine doit être soumise clairement à un examen attentif en terme de loyers et de surfaces proposées.

### **La question de l'affectation provisoire de bâtiments à l'hébergement.**

Une des priorités serait de recenser et d'étudier les possibilités de telles opérations. Des logements inclus dans des bâtiments en attente d'affectation ou d'opération d'urbanisme doivent pouvoir être utilisés sous forme de baux précaires plutôt que démolis systématiquement et sans délais. Dans certains cas leur utilisation pourrait répondre à des situations d'urgence.

**Par ailleurs, un bilan complet doit être présenté au conseil municipal sur le patrimoine et l'occupation de logements propriété directe de la ville** et dont la gestion est confiée à l'office public d'habitat (OPH de Vitry). L'analyse des critères d'attribution et surtout de l'existant des occupations doit être réalisée et communiquée.

**Enfin, toujours au titre de la solidarité, une régie publique de l'eau potable, permettrait un contrôle du service public, et l'expression d'une politique sociale de solidarité dans la gestion de ce "bien commun".** Cette problématique sera développée plus loin dans ce document. La communauté d'agglomération peut ouvrir des perspectives. Pour cela, il faut une volonté politique.



## **Partie 2**

# **l'humain d'abord c'est aussi l'environnement**

### **AXE 6**

### **Un urbanisme qui organise l'espace et qui place les citoyens au coeur des aménagements**

**Il importe de construire une ville "pour tous" et où il fasse "bon vivre":**

Aménager notre ville, en concertation avec la population, en répondant à des besoins quotidiens sociaux et en veillant aux équilibres, notamment en terme d'emploi, et en participant à une transition écologique et énergétique.

**L'opération d'intérêt national (OIN), au sein de laquelle Vitry est intégrée, ne doit pas être un leurre.**

- Un bilan devra être fait de "l'opération d'intérêt national" formalisée en 2007 et de l'action de l'Etablissement public d'aménagement "Orly Rungis Seine Amont" pour lequel plus de 225 000 € sont versés annuellement par notre commune.

Le territoire initialement centré sur l'espace compris entre la Seine et les voies ferroviaires a été élargi en incluant des communes situées au sud de Vitry, y compris Thiais et Rungis ou Chevilly-Larue. Cette extension du périmètre a contribué à noyer les problématiques et particulièrement de cacher les grandes disparités en terme d'emplois et d'activités économiques entre les villes membres. Or, un territoire qui spécialiserait certaines villes dans l'accueil des emplois et d'autres dans l'accueil des logements, serait un échec.

Indépendamment de l'OIN, en raison de l'implication des élus au sein du STIF, les projets de transports semblent maintenant à portée de main (métro de rocade, TRAM, Bus TZEN. Il serait illusoire de croire que ceux ci vont clairement et nécessairement permettre à notre ville de **sortir de la logique d'une ville résidentielle et libérer ses habitants de la spirale "métro boulot dodo"**.

Le "couple" Ville et Etablissement Public Orly Rungis Seine Amont (EPAORSA), ne paraît pas avoir donné de résultats tangibles au regard des lenteurs dans les réflexions engagées sur les deux ZAC. La formalisation des projets est insuffisante et la présentation de ceux ci devrait être régulière au fur et à mesure du processus, tant auprès des habitants que du conseil municipal en séances publiques. Au cours des étapes de la réflexion, la présentation de scénarios alternatifs est la condition d'un processus qui ne serait pas technocratique.

La conduite de la ZAC Seine Gare et celle des Ardoines paraissent bien ralenties. Dans le même temps, Ivry sur Seine a su, par contre, s'inscrire dans une dynamique plus visible.

**Le contrat de développement territorial signé en mai 2012, entre la ville et l'Etat, est l'illustration d'un manque d'exigence et d'une soumission communale à une logique de construction de logements sans contreparties réelles.**

**L'engagement de fermeture du dépôt pétrolier** est annoncé avec une échéance en 2020, c'est à dire pour l'inauguration du futur métro! D'ici là, il est à craindre de voir peu de perspectives de réalisations opérationnelles dans le secteur proche de la gare des Ardoines.

**Sur le plan éducatif et de l'enseignement**, il est retenu l'hypothèse d'un lycée "international" pour les nouveaux quartiers mais, rien n'est prévu pour le développement des filières et options dans les lycées existants... Pour l'enseignement supérieur, aucune perspective dynamique n'est dressée.

Enfin **un périmètre de rénovation urbaine en centre ville est annoncé**. Quant au contenu, de cette rénovation, tout est à préciser et aucune garantie n'a été apportée par exemple sur le devenir du "parc du COTEAU", en son coté avenue Robespierre.

S'agissant de la **généralisation annoncée de la collecte pneumatique des ordures ménagères; c'est une fuite en avant** dans un dispositif qui devait être expérimental selon le programme municipal de 2008. L'efficacité opérationnelle et surtout l'équilibre financier de cet équipement ne sont pas connus (traité par ailleurs dans ce livret). Il est nécessaire que soient établies des études actualisées sur le plan de financement des investissements et du fonctionnement de ce projet hasardeux.

Enfin ce "contrat de développement territorial", s'il reprend une série d'opérations prévues par le Syndicat des Transports d'Ile de France, il n'apporte pas de nouveauté tangible. Pour le reste, nombreuses sont les idées et concepts annoncés sans phasage, sans chiffrage et parfois sans opérateur défini...

**Pour résumer, c'est un contrat qui ne garantit pas un développement équilibré du territoire et le comblement du déficit en emplois et en structures de formation. Or, ce sont bien les deux principaux maux dont notre commune souffre!**

Ce contrat se contente d'annoncer des constructions de logements, d'évoquer de manière hypothétique des équipements publics mais sans chiffrer quoi que ce soit, si ce n'est le nombre de logements. Quant aux transports en commun, les principes étaient déjà connus. La signature de la ville doit être plus exigeante!

## **Il faut donc refuser une logique de ville dortoir.**

**Vitry a de nombreux atouts, mais elle ne doit pas s'enfermer dans une logique de ville dortoir dans laquelle les emplois diminueraient en nombre, ou du moins en proportion, au regard de la population et des "actifs" présents.**

**Vitry doit être une ville plus agréable à vivre et son aménagement doit être mieux débattu collectivement.**

**Les projets urbains devraient faire l'objet de réflexions concurrentes et de présentations de scénarios alternatifs aux élus et aux citoyens.** Trop souvent les projets sont élaborés en cercle fermé. Une fois ficelés et presque bouclés, ils sont présentés alors à grands renforts de moyens de publicité et de communication pour une simple validation sans que soit faite la place aux débats.

Au sein même de la municipalité, les réflexions et décisions sont trop souvent concentrées sur le maire et l'adjoint qui est en charge de "l'aménagement, de l'urbanisme, du développement économique, de l'emploi, de l'habitat et du logement"...ainsi que de la présidence de la SEMISE, opérateur et gestionnaire de logement social sur la ville... Cette hyper concentration n'est pas satisfaisante.

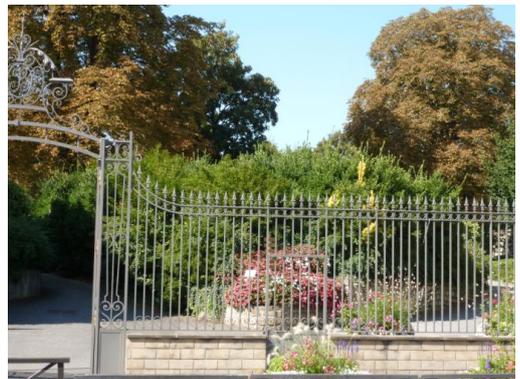


**Vitry est donc engagée dans des projets positifs en matière de transports publics. Vigilance et exigences doivent aller de pair.**

Des perspectives d'avenir existent donc en matière de transport. Les transports sont appelés à se développer avec notamment les 2 gares de métro du Grand Paris Express annoncées pour 2020. Le tramway sur la RD 5 ainsi que le bus "T ZEN", entre Seine et voies de chemin de fer, sont également prévus pour les mêmes échéances..

**Dans ce contexte, il faut exiger que le "Parc du Coteau", au centre ville, avenue Robespierre, soit respecté.**

L'arrivée du métro, "Vitry centre", ne doit pas se faire au détriment du caractère paysager du parc du Coteau. Le PLU dans sa version de décembre



2012 a déclassé 7000 m2 situés en bord de l'avenue Robespierre. Ils sont passés d'espace vert à espace constructible dense. En l'espèce la municipalité a fait preuve d'un manque de fermeté. La venue du Métro ne doit pas défigurer ce qui est un des joyaux de verdure de notre ville! A PARIS le développement du métro n'a pas défiguré les espaces les plus agréables...Ayons la force d'exiger la même chose.

## **Pour notre ville et ses habitants, l'occupation des sols doit être pensée en fonction des besoins. Il est nécessaire:**

- **de permettre la réduction de la distance emploi/logement, logement/services publics, logements commerces de proximité**
- **de développer les transports en commun,**
- **de créer des zones piétonnes,**
- **et de laisser la place à des itinéraires cyclables adaptés ou des pistes cyclables,**

## **La ville de la transition énergétique.**

L'urbanisme de notre ville doit être guidé par le bien-être des générations futures et combattre le dérèglement climatique. Il faut mettre en actes les piliers de la transition énergétique :

- Economiser l'énergie par l'isolation thermique des logements privés, sociaux et des bâtiments administratifs.
- Il faut favoriser la proximité entre les emplois et les logements y compris dans le secteur des Grandes Ardoines,
- Doubler l'effort budgétaire en matière de travaux d'économie d'énergie des bâtiments municipaux. C'est un investissement d'avenir sur le plan environnemental mais également financier!
- Développer l'efficacité énergétique. Contraindre, autant que la loi le permet, de nouvelles constructions « basse consommation » (entreprises, bureaux et logements).
- S'engager dans la géothermie, comme cela est possible et se fait dans de nombreuses communes limitrophes. Cette démarche a trop tardé dans notre ville.

## **Des circulations "douces" (transports en commun, vélos piétons) doivent être démultipliées.**

- Exiger une structuration des lignes et un développement des **transports en commun de desserte de chaque quartier**, pour des déplacements de courte distance à l'intérieur de la ville. Cette question doit être travaillée avec l'arrivée annoncée du métro en 2020, la livraison du Tram sur la Rd7 et la perspective d'un tram sur le site propre en cours d'achèvement sur la RD5.
- **Une circulation en transports en commun doit être étudiée dans le nord de la ville** (sur l'axe de la rue GAGNEE ou de la rue "de la Concorde") afin d'améliorer les liaisons Est Ouest. Cela peut bien entendu se faire sans chercher à élargir les voiries existantes.
- Une liaison en transport en commun du plateau (RD7) vers la gare des Ardoines doit être pensée en veillant à ce que le franchissement du parc des Lilas respecte le caractère paysager des sites. Le concept "d'Arc Sud" développé par les nombreuses études passées tarde trop. Il est stratégique pour rendre "caducs" les circulations automobiles.
- **Une navette pour aider au déplacement notamment des personnes âgées** pourrait être mise en place selon un circuit adapté, éventuellement dans le cadre de la

communauté d'agglomération Seine Amont, comme l'a mis au point la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre avec un réseau spécifique de bus de la RATP.

- **Sécuriser et favoriser réellement les déplacements à vélos et à pieds.** Des garages à vélo sécurisés, des ateliers de réparation doivent être envisagés comme c'est déjà le cas à Ivry sur Seine. Les circulations "douces" doivent être adaptées vers les gares et vers le site propre de la RD5 ainsi que vers le tramway de la RD7(avenue de Fontainebleau). Cela nécessite un travail étroit et exigeant auprès du conseil général pour les voiries départementales.
- Le Conseil Général doit prendre en considération l'aménagement de l'avenue du "moulin de Saquet" de l'avenue BARBUSSE et de l'axe vers la Seine. Cette liaison Est Ouest est laissée à l'abandon et ne donne pas une image positive de notre ville.
- En matière de circulation piétonne des efforts ont été engagés afin de garantir les déplacements sur les trottoirs. Beaucoup reste à faire.
- Enfin Vitry doit se poser clairement la question de **l'implantation d'un système de location de vélos et de véhicules à usage partagé**, si besoin en partenariat avec d'autres communes. Cela était un engagement du programme municipal de 2008 ( pages 40 et 41).



## **Le stationnement est particulièrement désorganisé sur notre ville**

- Une politique d'information doit être menée notamment de manière pédagogique et persuasive pour que soient respectés les règles de stationnement, les passages piétons ou les pistes cyclables.
- Ainsi, il n'est pas acceptable que soit décédé un piéton amené à traverser en dehors d'un passage piéton car celui-ci était occupé par une voiture.
- Les passages piétons doivent être systématiquement sécurisés.
- Les parcs de stationnement souterrains doivent être clairement fléchés afin d'être connus et utilisés. Le parc de stationnement du marché et celui du secteur Robespierre sont trop discrets dans leur signalisation. Cela est dit depuis trop longtemps.
- Doit être assuré l'entretien des parcs de stationnement publics et des parcs réservés aux locataires des résidences sociales. Leur sécurisation doit être effective. La gestion des parcs de stationnement en sous sol des résidences doit faire l'objet de concertation étroite avec les habitants concernés.

## **Enjeux de santé publique, des préoccupations sont à décliner au niveau du territoire communal ou intercommunal: par exemple maîtriser l'émission des ondes et s'opposer à l'exploitation des gaz de schiste dans le Val de Marne...**

La ville doit être plus sensible aux enjeux de santé environnementale, aux **ondes radioélectriques, au bruit, à la qualité de l'air**, et doit favoriser le droit d'alerte et de mobilisation des citoyens, plutôt que de s'en méfier. La question de l'organisation des implantations d'antennes de téléphonie mobile doit être prise en compte quartier par quartier mais également au niveau intercommunal. Au delà de l'évolution législative nécessaire, une action volontariste doit être déployée auprès des opérateurs de téléphonie afin que l'équipement de la ville se fasse avec le souci de la précaution et de la santé de tous.

La prise en compte d'un plan climat énergie intercommunal, d'un plan de préservation de la biodiversité, ainsi que d'un "plan bruit intercommunal", sont des perspectives. Cela devrait être positif.

De manière générale, **l'alimentation est également une préoccupation sociale et environnementale**. S'alimenter et ne pas subir une "alimentation industrialisée" issue de l'agriculture intensive et chimique est un objectif de santé et de lutte contre les dérèglements environnementaux. Mettre en place une bonne alimentation saine et bio dans les cantines, est source de bien-être et de réussite scolaire. L'action engagée avec la cuisine centrale et le SIDORESTO sont des points d'appuis utiles.

**L'opposition à l'exploitation des Gaz de Schiste dans le sud du département ou en Seine et Marne**, est, également, pour les vitriots, un enjeu de santé. Il s'agit d'une technologie qui clairement met en danger la sécurité des nappes phréatiques essentielles pour une alimentation en eau potable.

## Aménager les berges de la Seine

La réflexion doit être poursuivie afin de réaliser un aménagement des berges qui allie une prise en compte de la biodiversité et du cadre de vie et qui permette à la ville d'être en lien avec le fleuve. Les réflexions qui ont débuté pour la ZAC Seine gare doivent être approfondies pour apprécier les possibilités de maîtriser l'eau et les irrégularités de son niveau dans le cadre notamment des périodes de crues.

- La Communauté d'agglomération Choisy, Ivry, Vitry (Communauté d'agglomération Seine Amont) devrait faciliter une action cohérente et novatrice.

## La ville au bord de l'eau.

Notre ville a, sur 4 km, les pieds dans la Seine. Les projets des architectes s'en nourrissent. Il faut renouer avec l'aménagement des berges. Le pont suspendu, ouvrage magnifique, a tout ce qu'il faut pour accueillir à proximité une guinguette pour s'y retrouver, y danser. Une salle pour les fêtes de famille et d'amis tant de fois promise, ne pourrait-elle pas s'installer sur un espace vert au bord du fleuve ?



## La collecte pneumatique des ordures :

### Une fausse innovation? Un gouffre financier?

Il s'agit d'une question évoquée en coup de vent dans le programme municipal de 2008 (page 38 du programme municipal):

*"Le quartier BALZAC expérimentera le procédé de collecte pneumatique".*

**Ce qui devait être une expérimentation est devenu un investissement « monumental »!**

C'est devenu la plus grosse opération d'équipement public lancée dans le mandat pour un montant de 32 000 000 €, soit plus que le futur complexe aquatique dans le quartier du 8 MAI (29 millions).

**Un projet d'investissement assumé totalement par le budget de la ville**

Alors que la ville de Romainville a été subventionnée à 80%, notre ville n'a pris aucune précaution pour garantir des subventions avant la signature du marché, le début du chantier et préalablement à la spirale des travaux.

### **La technologie choisie peut laisser perplexe.**

par exemple, Elle n'est pas opérante pour la collecte du verre. Enfin, **le gain énergétique n'est pas annoncé.**

En fait, quel intérêt d'investir 32 millions pour faire parcourir 2 km aux ordures. Telle est la distance maximum entre les bornes de collecte jusqu'à la centrale d'aspiration et de compactage, en cours de construction à l'angle des rues Constant Coquelin et Rouget de Lisle. En effet, si l'usine d'aspiration compactera les ordures, le tonnage sera toujours identique et il faudra transporter les mêmes quantités jusqu'à l'usine d'incinération. Enfin, quelle garantie que les ordures de la collecte sélective (papiers, cartons, plastiques) seront plus facilement triés une fois passées par l'aspirateur ?

### **Les autres technologies concurrentes ont-elles été bien comparées?**

Dans la même période, la ville d'Issy les Moulineaux, a choisi une technologie de collecte dans des container enterrés avec un compactage effectué par chaque camion de collecte. En l'espèce il s'agit d'un investissement nettement moins élevé.

#### **Des coûts de fonctionnement non évalués avec précision.**

Au delà de l'effort qu'il conviendra de dégager annuellement pour rembourser les 32 millions d'investissements, aucune garantie chiffrée n'est apportée sur un quelconque gain en fonctionnement.

Le conseil municipal du 18 décembre 2013 se prépare à confier, en 2 lots, l'exploitation du système de collecte pneumatique à une société privée. Il est évoqué un coût annuel de 500 000 €. Il faut y regarder de près et se faire préciser ce que comprend cette évaluation. D'autant que la mise en service initiale était annoncée pour fin 2013 et que ce marché est attribué "avant la fin des travaux de construction du terminal et sa mise en service". Notons l'efficacité d'un dispositif qui va coûter en fonctionnement avant même de fonctionner!



En tout cas le plan prévisionnel de financement en investissement et en fonctionnement actualisé est exigé, au delà des esquisses exposées en 2019. **Ce n'est pas la couteuse exposition organisée au sein de la "maison des projets", qui nous aurait apporté des éléments de réponse.**

### **Il faut parfois savoir ne pas s'entêter. Un audit, technologique et financier devrait sans délai être engagé.**

- Des dispositifs existent en alternative à cet équipement
- Dynamisation de la collecte sélective
- Accroissement des collectes dans les grands ensembles, comme cela a déjà été le cas dans certaines cités (passage à 5 collectes hebdomadaires),
- Dotation d'un nombre suffisant de poubelles et renouvellement approprié de celles ci,
- Utilisation, si besoin, de dispositif de conteneurs enterrés comme c'est le cas dans de nombreuses villes,
- Enfin aménagement des heures de collectes et coordination des sorties des poubelles. Trop de bailleurs sortent les poubelles le dimanche matin, pour une collecte du lundi!

### **Une dégradation du service incitation à la mise en place d'une collecte pneumatique ? Quand on veut supprimer son chien on l'accuse de la rage.**

Il ne faudrait pas dégrader ou ne pas répondre aux demandes pour insidieusement faire une promotion d'un dispositif qui n'est pas convaincant ( la collecte pneumatique).

Au demeurant les voiries et même l'intérieur de nombreuses citées permettent une collecte au plus près des lieux de stockage. Pourquoi vouloir mettre en place un dispositif rigide qui oblige les bailleurs à faire des centaines de mètres pour apporter les poubelles au bord d'une voirie municipale, Serait ce pour mieux plaider la collecte pneumatique? Les ensembles d'habitat collectif et leurs occupants méritent un service adapté.

**La question de la hausse de la Taxe d'enlèvement des ordures est évoquée plus loin au regard des considérations de justice fiscale !**

## **AXE 7**

# **Une structuration de l'espace et des animations, par quartiers**

### **Les conseils de quartiers doivent évoluer**

La place des conseils de quartiers est à repenser complètement. La charte mise en place au début de mandat, en 2008, n'est pas satisfaisante.

D'autres communes proches géographiquement et politiquement, ont des modes de fonctionnement qui semblent, du moins dans les textes, plus satisfaisants ( GENTILLY, IVRY sont citées) Il faut que les conseils de quartiers, exigés par la loi, disposent d'animateurs élus et d'une marge de proposition et d'initiative dans le cadre d'une enveloppe budgétaire qui devra être mise en place afin de stimuler le dispositif. Vitry ne doit pas faire le minimum légal. Elle doit savoir innover en ce domaine !



### **Développer une approche d'animation associative et sociale par quartier**

- Multiples sont les initiatives de quartier, tant de solidarité que de fête et d'animation. Elles doivent être pleinement encouragées.
- L'action de l'association "Centre Culturel de Vitry" (CCV) doit être largement développée. Cette association fait preuve de grandes capacités d'innovation et d'action. Sous statut associatif, avec une direction élue par ses membres, le CCV fédère les associations de notre ville et des quartiers.
- Ainsi, l'action du centre culturel, "facilitateur d'initiatives", pourrait être amplifiée en augmentant son budget qui est actuellement de 200 000 € par an. Cette somme est à rapprocher du budget du "comité des fêtes". Ce dernier dispose de 399 500 € par an sans que son fonctionnement soit bien contrôlé ni par le conseil municipal ni par une instance de direction associative indépendante.
- L'action des "centres sociaux de quartiers" ("BALZAC", "porte du Midi") et de l'association "les Monis", mais aussi d'autres structures plus récentes ou plus modestes doit être encouragée.

**La vie associative des amicales de locataires mais également l'action des conseils syndicaux des copropriétés doivent être encouragées.**

Les animateurs de ces associations ou entités assument un travail remarquable qui doit être pleinement reconnu et encouragé en respectant leur indépendance vis-à-vis de la commune.

**L'action des associations de parents d'élèves**, du primaire comme des collèges doit être également plus valorisée. Celles ci doivent être pleinement associées dans les débats des conseils de quartiers.

## **L'aménagement des quartiers d'habitat collectif doit faire l'objet d'une stratégie cohérente.**



**Construire des logements ne suffit pas, il faut les gérer!**

- **Les rapports entre bailleurs sociaux, locataires et amicales de locataires doivent être basés sur l'écoute et le respect.** Les amicales de locataires doivent être mieux considérées par l'ensemble des bailleurs sans exception. Leur expression doit être considérée comme une chance pour la vie de "la cité". La participation des habitants, la convivialité, le respect des parties communes sont des enjeux partagés.

- L'Office Public de l'Habitat (OPH municipal) et la SEMISE (soit 50% des logements sociaux de notre ville) devraient donner l'exemple. Au lieu de cela, ils se trouvent face à une critique de leur gestion au quotidien tant du patrimoine que des relations avec les locataires. Une volonté politique municipale doit s'exprimer et imposer les moyens voulus.

- Le changement de direction au sein de la SEMISE, permettra t elle des évolutions utiles? Les conditions financières du départ du directeur général ont laissé perplexe (pour ne pas dire plus) de nombreux représentants des locataires.

- La question des espaces, de fait publics, au sein des résidences doit être clairement précisée, en concertation avec les résidents et leurs amicales. Des espaces sont appelés soit à être "résidentialisés" et donc réservés à l'usage des locataires, soit ils sont ouverts à tout le monde. Dans cette dernière hypothèse, la ville doit assumer ses responsabilités pour la gestion de ces espaces publics. Un diagnostic et une concertation doivent être menés, résidence par résidence dans l'intérêt des locataires et avec le souci que la ville assume ses responsabilités pour tout espace public.



- De son coté la commune doit clairement mobiliser les moyens conséquents pour faire vivre les quartiers d'habitat social collectif. Ceux ci disposent, par habitants, de moins de kilomètres de voiries à entretenir ! L'attention de la ville doit se porter sur une multitude d'enjeux du quotidien au sein des grands ensembles de logements sociaux: de la "cité". La mobilisation de l'aide municipale à l'amélioration du cadre de vie (AMAC) doit être plus efficace.

- **Le "parc des blondeaux"** doit être mieux intégré aux quartiers limitrophes de la rue "Lucien Français" à la rue pierre et Marie curie en passant par la rue "de la commune de PARIS"; Son animation doit être pensée afin que son usage soit approprié. Une démarche originale est à construire avec le conseil général dans la continuité du Parc des Lilas.

## **Des actions volontaires pour rendre vivants et agréables, l'ensemble des quartiers et tendre vers des « lieux centre » pour chaque quartier.**

- Tendre vers une animation mieux répartie dans les quartiers et une proximité des équipements afin de favoriser les animations de quartiers (annexes de la Mairie, antennes des équipements municipaux, salles de réunion de dimensions variables et adaptées aux différents besoins).
- **Les accès aux abords des écoles doivent être encore améliorés, sécurisés.** La localisation des écoles et leurs accès doivent être pensés pour faciliter le parcours des enfants et des adultes qui peuvent accompagner.
- **Ecoles primaires et maternelles doivent être en cohérence.** Il convient de ne pas renouveler le choix qui a été fait de construire l'école maternelle Louise Michel de manière déconnectée d'un groupe scolaire primaire est certainement une erreur à ne pas recommencer. En effet les parents, dans l'hypothèse où ils ont plusieurs enfants sont contraints de passer, en peu de temps, d'un lieu à l'autre. Cela ne favorise pas la qualité des déplacements.
- La cohérence dans **les implantations de collèges** et pour la sectorisation de ceux ci doit être profondément revue. La situation de Vitry est à cet égard "ubuesque". Trop de secteurs scolaires du primaire sont en incohérence avec les secteurs des collèges ( et réciproquement !).

## **Des aménagements à étudier en concertation avec les habitants**

- **L'implantation de fontaines** pourrait faire partie de l'animation des quartiers.
- La question doit être posée de **l'implantation de "kiosques"** dans les quartiers et au sein desquels des animations pourraient se dérouler de temps en temps. A cet égard l'animation harmonieuse de la place du marché doit être trouvée en respectant la tranquillité des riverains et en veillant à une certaine convivialité dans le prolongement du mail de la rue de l'abbé Roger Derry à proximité de l'église.
- Des **expressions culturelles associatives** pourraient être encouragées (concert, théâtre, danses, bals) au delà des simples fêtes annuelles de quartiers selon des créneaux horaires et journaliers à définir bien entendu avec les habitants en conseils de quartiers notamment.

## **Cette dynamique de développement équilibré est à construire pour l'ensemble des quartiers.**

- Les constructions de logements doivent se réaliser en conservant le caractère des quartiers et doivent être accompagnées d'une dynamique d'accueil d'emplois diversifiés dans la ville.
- L'Opération d'Intérêt National (OIN) ne doit pas être plaquée à côté ou en opposition des actuels quartiers d'habitation de notre ville. Ses orientations doivent être précisées et son action revue afin que priorité soit donnée à un développement harmonieux de l'ensemble des quartiers de notre ville. A cet égard, les liaisons Est Ouest, les franchissements de

voies de chemin de fer, notamment en transports en commun, doivent être aménagés et structurés pour que notre ville et ses quartiers soient aussi en communication du Plateau à la Seine et par delà ces voies de "chemin de fer".

- Les investissements d'avenir doivent être anticipés par l'Etat, la Région, le Département et notre ville, que ce soit pour les crèches, les écoles, les collèges les lycées et l'université déjà présente à CHERIOUX. Ceux ci doivent participer à l'animation des cœurs de quartiers.
- Vitry, notamment dans le cadre de l'intercommunalité, doit se faire écouter par l'Etat et exiger que l'Education nationale développe des moyens adaptés sur notre ville.

## **La tranquillité publique une exigence républicaine : prévention, transformation du service de la police municipale en service de la médiation publique.**

Avec 38 postes budgétaires enregistrés au "compte administratif 2012" (compte rendu financier du budget), la police municipale de Vitry nécessite une réflexion. Ses missions étaient rappelées dans le programme municipal de 2008 (en page 22): "La sécurisation des sorties des écoles, des manifestations sportives et festives, le respect des règles de stationnement, la présence sur le marché du centre ville". Son action doit faire l'objet d'un bilan.

Il importe que la responsabilité et l'action de la police nationale, enjeu républicain et mission de l'Etat, fasse également l'objet d'un bilan. Un transfert de responsabilités de l'Etat vers la commune ne peut être acceptable. L'évolution des effectifs du commissariat est une question sur laquelle la commune doit exprimer avec fermeté ses exigences. Une police d'Etat et de proximité est indispensable pour répondre à l'exigence républicaine de tranquillité. Il n'est pas satisfaisant de recourir à des déploiements, au coup par coup, d'effectifs provenant des services de police issus des services concentrés au sein de la direction Val de Marne de la police nationale. Bien souvent les personnels affectés ponctuellement sont réduits à des contrôles à "la tête" ou des actions "ponctuelles" de réaction "à chaud".

Ainsi, les exigences de notre ville doivent rester fortes à l'égard de la police nationale, de la police judiciaire d'investigation, des services de la justice dont ceux de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

L'action du « Conseil local de prévention de la délinquance » (CLSPD), instance prévue par la loi, doit être développée au delà des réunions trop rares au cours de l'année. Cette instance, en formation éventuellement restreinte, devrait tenir des réunions quartier par quartier.

La coordination des acteurs publics est essentielle. Toutefois chacun doit prendre pleinement ses responsabilités. L'Etat doit au premier chef veiller à ce que la justice s'exprime pleinement avec des moyens adaptés notamment en matière de prévention. L'expérience des « points d'accès aux droits » et des « maisons de la justice et du droit » doit profiter à notre ville.

# Partie 3 :

## Agir contre le chômage et pour l'emploi

### AXE 8

#### L'exigence de développement des activités et des emplois, des commerces de proximité, des marchés, de l'artisanat etc...

- Favoriser les activités innovantes, le développement des entreprises et notamment leur densification en terme d'emplois.

Vitry accueille des entreprises et réseaux d'entreprises de pointe dans les secteurs du transport (SNCF, RATP, agence d'Essai Ferroviaire ), de l'énergie (EDF, RDF), des matériaux (Elastopôle, "Matériaupôle") de la chimie (CNRS et Université à CHERIOUX) et de la santé (SANOFI) .

Ces activités, clairement identifiées d'avenir, sont pour certaines au cœur d'un processus de transition écologique. Le partenariat doit être développé afin de favoriser l'implantation d'activités nouvelles porteuses d'avenir. L'Etat doit reconnaître cela et encourager, en ce qui le concerne, les décisions nécessaires de la part de ces entreprises, notamment celles relevant du secteur public.

Ces activités de pointes doivent faire l'objet d'une attention marquée afin de stimuler une dynamique possible.

Une politique cohérente doit être menée pour faciliter au quotidien les initiatives économiques, les créations d'entreprises et le développement de celles ci. La manière dont l'OIN est conduite crée un doute pour de nombreuses entreprises qui hésitent à se développer sur site en raison des délais pour faire avancer les projets et surtout donner des signes tangibles de transformation de l'environnement urbain.

## Développer des équipements commerciaux intégrés au cœur des quartiers, facteurs de proximité et d'animation urbaine.

- L'équipement commercial de la ville est insuffisamment diversifié. Toute l'attention doit être portée au maintien d'activités commerciales sur certains axes et dans tous les quartiers. Au delà d'une timide évolution au sein du Plan Local de l'Urbanisme (PLU), des dispositifs légaux de préemption peuvent être mis en place pour orienter cette dimension stratégique d'une ville équilibrée.
- Les activités commerciales doivent être implantées de manière à contribuer à l'animation des rues. L'expérience de "la Via Bella" doit être analysée et prise en compte y compris pour une restructuration nécessaire du centre commercial de l'avenue GAGARINE.. Les façades de Leroy MERLIN, de Conforama sont à cet égard certainement des contres exemples.
- **Le principe de marchés forains en soirée**, notamment en produits frais, doit être étudié notamment au cœur ou à proximité des grands ensembles d'habitations.
- **Favoriser la création et le développement d'activités artisanales**
- Trop de personnes souhaitent exercer des activités d'artisanat (par exemple : plomberie, peinture, bâtiment, électricité, etc..) et manquent de locaux et parfois d'un accompagnement minimum. Cette question doit être prise en compte avec méthode, tant pour permettre une insertion économique que pour la satisfaction de besoins identifiés auprès des habitants.
- Pour stimuler cette activité économique, un partenariat étroit doit être développé avec la chambre de commerce et d'industrie ainsi que la chambre de métiers. Ceci, afin d'encourager des créations ou reprises d'activités en veillant à la diversité des activités proposées. Des relations à construire avec le mouvement coopérateur: scoop (société coopératives ouvrières de production), apporteraient également une dynamique à l'économie sociale et solidaire.



## Privilégier les circuits courts notamment en produits alimentaires:

Dans les "marchés publics" d'approvisionnement de la ville, introduire des clauses de proximité d'approvisionnement en intégrant des exigences de bilan énergétique dans l'approvisionnement des fournitures.

- L'activité du SIDORESTO en charge de la restauration collective notamment des cantines scolaires doit être encouragée et amplifiée.
- Une attention particulière doit être portée afin d'encourager les commerçants qui s'inscrivent dans cette démarche de circuit court.



- Le développement du commerce forain, sous forme de marché de produits de proximité devra également intégrer cette dimension.
- Des ventes de produits agricoles originaires d'Ile de France ou à proximité. Une telle démarche pourra être encouragée par le Conseil Régional, dans l'esprit de la mise en place d'un "carreau des producteurs locaux" au sein du Marche d'Intérêt National de Rungis. Cette approche pourrait être construite avec des organisations paysannes de production agricole dans la logique des « Amap » (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui construisent des circuits courts du producteur au consommateur. .



## **AXE 9**

### **Le développement de l'économie sociale et solidaire :**

#### **Encourager les initiatives sociales innovantes**

A Vitry , des dispositifs d'aide alimentaire ou d'hébergement sont menés par plusieurs associations d'entraide. Le travail mené doit être encouragé dans une dynamique en faveur de l'insertion notamment économique des personnes concernées.

Les initiatives de jardins ouvriers et de jardins associatifs peuvent être développées. Notre ville dispose d'espaces collectifs qui peuvent accueillir des initiatives de jardins partagés sous un mode associatif.

#### **Développer une pratique et des lieux de "ressourcerie"**

La collecte des objets inutilisés, la possibilité de donner une deuxième vie à ceux ci, redistribuer des objets de seconde main participe à une réduction des déchets mais aussi à une logique de solidarité et d'écologie.

La ville doit s'intéresser à de telles démarches. Des initiatives doivent être prises dans ce domaine

**A Vitry, l'action développée par l'association "planète LILAS" est particulièrement intéressante. A partir de son expérience, des perspectives pourraient être dessinées en terme de jardins collectifs.**

Cette association, propose une activité maraîchère de 2 hectares, située sur le parc départemental des lilas à Vitry/Seine, lieu de tradition agricole.

La culture y est assurée par des salariés permanents et saisonniers, avec la participation régulière des adhérents bénévoles. La vente a lieu sur place et des paniers hebdomadaires y sont proposés.

La démarche s'inscrit dans une logique de commerce équitable en vendant à un prix accessible des légumes non traités, cultivés localement, dans le respect de l'environnement et de notre santé. Elle propose des activités pédagogiques aux scolaires, initie les adhérents au jardinage et organise des événements festifs, créant ainsi un lieu de convivialité.

Enfin, il convient de relever que ce type d'activité participe à l'entretien d'un paysage au bénéfice de tous.

## **Encourager la création de Coopératives**

Le mouvement coopératif est inscrit dans l'histoire sociale de la France. Il est à même d'accompagner des salariés qui veulent reprendre leur entreprise par exemple au moment du départ à la retraite d'un dirigeant mais également des travailleurs qui souhaitent créer une entreprise.

Au delà des **coopératives de production** (SCOP) où les associés sont les salariés, le mouvement coopératif comprend également des **coopératives d'utilisateurs** ou d'usagers. Les associés sont alors les utilisateurs des biens et des services produits:

Il existe également des Coopératives de consommateurs, coopératives scolaires, copropriétés coopératives, coopératives HLM. Avec les banques coopératives les associés sont les clients, déposants ou emprunteurs, il existe également des coopératives d'entreprises. Les associés sont alors des entrepreneurs: coopératives d'artisans et coopératives de commerçants.

La municipalité doit être attentive à cette organisation économique et sociale qui est particulièrement développée en France et qui génère d'autres rapports de production et de consommation que ceux imposés par le système économique et social dominant.

**Vitry fait partie du mouvement des villes qui se déclarent "hors AGCS"** (Accord Général sur les Commerces et Services signé à Lisbonne en 1999 pour réglementer les services publics au niveau européen).

Cela doit nous rendre exigeants et nous conduire à nous opposer aux délégations de services publics vers le privé (quand elles ne sont pas absolument incontournables). Il faut s'en prendre à la mainmise de Véolia qui, à Vitry, distribue l'eau et gère une partie de la collecte des déchets. Cela est évoqué ci dessous.

# Partie 4 :

## Défendre et améliorer les services publics

### AXE 10

#### Un service public, une fonction publique territoriale reconnus

**Le rôle essentiel des services publics et, en leur sein, des fonctionnaires territoriaux, doit être bien pris en compte.**

Les principes affirmés à la libération, en 1945, avec un statut garant de la neutralité de la fonction publique, confirmés au début des années 80, doivent être pleinement pris en compte.

**Les possibilités de mobilité du personnel, en interne ou en externe doivent être facilitées.** Les compétences de chacun doivent être pleinement reconnues au-delà des dispositifs légaux relatifs à la validation des acquis et des expériences.

**Doivent être encouragées les démarches de projets et d'initiatives des services**



**L'encadrement doit être pleinement accompagné et soutenu dans la conduite des équipes de travail.**



**Un Plan de titularisation des personnels précaires de la mairie doit être développé.** A cet égard, comme évoqué précédemment, sont incompréhensibles les blocages intervenus dans le plan d'intégration, au sein de la fonction publique hospitalière, des personnels de la maison de retraite intercommunale (EHPAD) « Les Lilas ». Un plan renforcé d'accès à la formation. Cette démarche devrait notamment être facilitée avec l'opportunité ouverte par l'arrivée du CNFPT à

VITRY sur le domaine de CHERIOUX.

# La Coopération intercommunale, un enjeu pour le territoire de notre commune

Les communes de Choisy, Ivry et Vitry se sont engagées dans une démarche de coopération intercommunale. Avec les débats menés au parlement, le risque est de voir disparaître l'expression des volontés locales au sein d'une agglomération gigantesque qui regrouperait PARIS et les départements limitrophes et entraînerait un affaiblissement de l'expression démocratique locale.

La communauté d'agglomération constituée au 1er janvier, a donné un coup d'air frais au sein des assemblées communales en mettant en relation des élus qui ne se parlaient pas ou peu. Nos trois communes devraient y puiser une force dès lors que des stratégies communes se dessineront. Rien n'est gagné car la pratique commune était en fin de compte bien limitée dans la période antérieure...

Il serait souhaitable que l'intercommunalité Ivry-Choisy-le-Roi-Vitry s'élargisse à d'autres communes notamment Orly. L'année 2013 est celle de la mise en route et c'est en fin 2014 que les domaines de compétences auront été précisés.

Le travail des conseillers municipaux et des conseillers communautaires doit porter des fruits mais l'engagement de chacun est nécessaire.

La capacité à s'engager dans la démarche d'une gestion publique de l'eau sera mise à l'épreuve (voir ci dessous) .

## Développer le rôle des services publics, promouvoir la gratuité et clarifier la tarification sociale de certains services :

**Biens communs (eau), services publics, transports en commun locaux, cantine scolaire et restauration municipale, les activités périscolaires, pratiques culturelles et sportives ainsi que loisirs.**

**La tarification des services proposée par la ville doit faire l'objet d'un bilan et être remise à plat.**

Celle ci permet de rendre un service à prix coutant, en dehors des logiques financières des intervenants privés. Une réforme de la grille des tarifs était annoncé dans le programme municipal de 2008 (page 21). Elle reste d'actualité. Il était annoncée une réflexion sur les modalités de tarification de l'accueil du matin et du soir dans les écoles ainsi que pour les centres de loisirs. Le processus doit être permanent.

- Il est nécessaire de faire évoluer les modes de tarification pour mieux tenir compte de l'évolution des usages et des intermittence (temps partiel subi ou choisi).

La dynamique engagée pour que les crèches municipales accueillent des enfants avec souplesse devrait pouvoir inspirer une approche nouvelle dans le respect des conditions de travail des agents affectés à ces missions.

Si la **gratuité** n'est pas à exclure, par exemple pour la restauration, le principe d'une tarification modulée selon les revenus et la composition familiale présente des avantages. En effet, le système du quotient familial permet d'une certaine manière de réaliser une certaine redistribution en fonction des capacités contributives de chacun.

## **Pour une gestion publique du service de l'Eau potable:**

Actuellement, l'eau potable est gérée par le SEDIF auquel la commune est adhérente. Ce syndicat intercommunal est lié par convention à VEOLIA pour la décennie à venir. Avec la création de la communauté d'agglomération Seine Amont (Choisy, IVRY, Vitry) une opportunité s'est dessinée. Il convient que la ville s'engage délibérément et sans ambiguïté en faveur du contrôle public de la gestion de l'Eau potable. Dès lors que la volonté politique se sera exprimée, notamment au moment des municipales et que les dispositions techniques auront été préparées, il sera alors possible de transférer cette compétence à la communauté d'agglomération Seine Amont (Choisy, Ivry , Vitry). Celle ci pourra alors mettre en œuvre une organisation en régie publique. L'expérience et les capacités de production de la régie "Eaux de Paris" devraient faciliter le processus. C'est ainsi que la communauté d'agglomération des lacs de l'Essonne a œuvré avec succès.

Dans ce contexte pourra alors être mise en œuvre la disposition prévoyant la gratuité des abonnements liés au compteur d'eau ainsi que la livraison des premiers m3 d'eau , afin de garantir la satisfaction des besoins essentiels de tout particulier qui doit disposer d'eau potable "bien commun" essentiel.

## **La gestion de la collecte des ordures ménagères,**

doit faire également l'objet d'un processus de mise en gestion directe. VEOLIA, société cotée au "CAC 40" est encore présent sur notre ville pour l'exercice d'une activité monopolistique. Le bilan doit être tiré des premiers investissements déjà réalisés pour un couteux dispositif de collecte pneumatique des ordures ménagères

## **Etudier le principe d'une gestion directe du maximum d'activités actuellement sous traitées**

La question des activités de nettoyage actuellement sous traitées à des entreprises prestataires de nettoyage pour les locaux de l'hôtel de ville et de bâtiments annexes doit faire également l'objet d'une remise à plat.

# Partie 5:

## Éducation, culture, sport émancipation, solidarité internationale

### AXE 11

### L'éducation, la culture, le sport, l'émancipation et la solidarité internationale :

La culture et l'éducation sont les premiers enjeux des services publics et base de l'émancipation.

L'action de la ville pour les équipements publics d'enseignement primaire est considérable. Il s'agit d'une compétence propre et prévue par la loi. Mais au delà de la loi, l'implication est forte.

Dans le compte administratif 2012 du budget de la ville, les dépenses liées "strictement" à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 21 259 143€ en fonctionnement. C'est le premier poste fonctionnel. Il est de 15 667 923 € en investissements.

"La Ville contribue de plusieurs manières au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Elle consacre 25 % du budget municipal à l'enfance et à l'éducation, soit environ 2 000 euros par élève et par an".



L'implication de la ville pour la gratuité des fournitures scolaires des enfants du primaire est un acquis remarquable et qui doit faire l'objet d'une attention particulière.



**La question de l'aménagement du temps scolaire et péri scolaire est en débat.** La réforme engagée par le gouvernement participe d'un démantèlement de l'homogénéité de l'éducation nationale sur tout le territoire. Avec la baisse du temps scolaire effectif, lors de la suppression des cours du samedi matin, c'est une dégradation du service de l'éducation nationale qui s'est alors imposée. Le gouvernement doit d'abord revenir sur cette disposition. Il faut que la durée d'enseignement hebdomadaire passe de nouveau de 24 heures à 26 heures. La simple modification du nombre de demi journées participerait d'un transfert de charges vers les communes avec la nécessité pour celle ci de prendre en charge un accueil lors du temps libéré. Cela contribuerait au démantèlement de la cohérence de l'implication attendue de la part de l'Etat. Dans l'état actuel refuser la mise en place des dispositions relative de la réforme "PEILLON" des rythmes scolaires est une position adaptée.

Ceci étant, la réflexion engagée doit être prolongée, tant avec chacun des conseils d'écoles qu'avec les parents d'élèves de collèges afin de publier un état des lieux et de présenter des scénarios en conseil municipal.

Au delà des considérations préalables précitées, à budget constant, des dispositions peuvent être prises, spécialement pour les collégiens, afin qu'activités relevant clairement de l'éducation nationale, y compris le sport scolaire relevant de l'UNSS et les nombreuses activités déployées sur la ville soient mieux coordonnées. Cette problématique existe particulièrement pour les jeunes collégiens. Les difficultés rencontrées simplement pour les classes à horaires aménagés en Danse et Musique au sein de deux collèges de la ville témoignent de cette exigence de mise à plat et de coordination dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

**La localisation des collèges est non satisfaisante au sein de notre ville.**

**Le découpage des secteurs des collèges**

n'est pas coordonné avec la sectorisation des écoles primaires.

**L'implantation des collèges est trop souvent faite en périphérie des quartiers de la ville.**

Les réflexions du conseil général de développer des collèges intercommunaux ne tiennent pas compte du "tissu" d'une ville de plus de 80 000 habitants.

**L'implantation du futur collège du "port à L'Anglais"** est la dernière illustration d'une action non coordonnée entre la ville et le département.. Au nom des emplois annoncés depuis des années, une logique financière a prévalu pour favoriser un aménageur privé, "PIN développement". Ce dernier a tardé grandement pour livrer les programmes immobiliers annoncés. Il a obtenu l'utilisation d'un espace qui était réservé au Plan Local d'Urbanisme. Il a été dit que l'espace effectivement disponible sans expropriation était trop petit. Or en zone dense, il était possible de réaliser un collège beaucoup plus vaste que le collège Danielle CASANOVA du centre ville!

L'aménageur a obtenu les espaces qui étaient réservés au Plan local d'urbanisme pour cet équipement socio éducatif, rue PASTEUR à coté des écoles Eva SALMON et MONTESQUIEU. Pour céder ce terrain, en réserve foncière, à l'aménageur privé, le chantage a été de ne pas faire obstacle à une arrivée du groupe CASINO et aux emplois annoncés.

Tout cela au détriment d'une livraison à temps du collège nécessaire depuis des années dans ce secteur Est de la ville. Le terrain retenu est en fin de compte excentré et devrait être livré dans un secteur qui sera en chantier au moment de l'inauguration...si elle respecte les délais. En l'espèce, la livraison du collège en septembre 2016 ne paraît plus crédible.

La commune, avec l'appui de la communauté d'agglomération Choisy, Ivry, Vitry, doit affirmer avec force la nécessité que les filières de formation proposées dans le secondaire à Vitry soient enrichie. A cet égard l'exigence d'un développement du choix des formations linguistiques, dans tous les établissements doit être défendue.

Le français langue de la République a besoin de la maîtrise, par ses citoyens, d'un grand nombre de langues de notre planète. Notre territoire est ouvert à cette dynamique culturelle. L'Etat doit y être attentif et y mettre des moyens adaptés.

## Vitry pourrait devenir une Ville Universitaire

Enfin, le développement des formations post baccalauréat doit être mis en œuvre. Ivry, accueille maintenant des universités parisiennes. L'université Paris Est CRETEIL (ex PARIS 12) déjà implantée sur le domaine de CHERIOUX doit pouvoir accroître sa présence. La réalisation de la ZAC CHERIOUX pourrait en donner l'occasion mais tout reste à faire. Vitry et surtout la rive gauche de la Seine doivent accueillir des établissements d'enseignement supérieur public au-delà des formations développées dans les hôpitaux de Charles Foix et de Bicêtre. L'Ouest du val de Marne, avec le départ annoncé de l'ENS de CACHAN ne doit pas apparaître comme un désert universitaire.

L'arrivée prochaine du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, instance majeur de la formation des agents territoriaux, présente une chance pour le développement du site CHERIOUX. Il faut que la ville mais aussi le Département, et le Conseil Régional soient des acteurs coordonnés, auprès de l'Etat, de cette volonté de développement des formations d'enseignement supérieur. Il en va de l'avenir de notre territoire. Le contrat de Développement territorial finalisé en Mai 2013 est d'une pauvreté affligeante à ce propos.

### **Développer les relations entre les établissements d'enseignement, les écoles et les lieux de pratiques artistiques (ateliers, musées, expositions...)**

Vitry accueille sur son territoire des équipements culturels de premier plan.

- Des équipements départementaux : Le Musée d'art contemporain, le MAC VAL, la Briqueterie centre de danse contemporaine.
- Des équipements municipaux, théâtre Jean Vilar, 3 cinés, galerie municipale d'art contemporain, la bibliothèque, médiathèque, Ecoles Municipales Artistiques,
- Mais également des structures privées comme Gare au théâtre, le studio Théâtre, pour ne citer que les plus connues,
- La présence de "l'exploradôme" mérite un paragraphe particulier. Ce musée associatif situé place du marché, rue Henri BARBUSSE est arrivé en 2009 après 10 ans passés dans le bois de Boulogne. Il connaît une implantation réussie qui doit être confortée par une reconnaissance de son rôle pour l'Île de France » et même au niveau national au regard de sa pratique innovante de vulgarisation des sciences. Cet équipement a su remarquablement tisser des liens avec les différents acteurs culturels locaux.

La ville encourage pleinement les partenariats entre les structures de l'éducation nationale et ces équipements culturels précités. Un répertoire des partenariats entre la ville et les établissements du second degré a même été édité à cet effet, chaque année depuis septembre 2009.

### **L'office du tourisme, un engagement municipal non respecté !**

- La création d'un office du tourisme, éventuellement en coordination intercommunale, contribuerait à l'animation de la ville, au rayonnement culturel mais également économique de celle-ci.

## La création d'un office du tourisme était un engagement de 2008 (page 32 du programme municipal). Il n'a pas été respecté.

Avec le Mac Val, "l'Exploradôme", la "Briqueterie", les cinémas, les théâtres (public ou privé), des parcs remarquables et des monuments historiques, notre ville accueille déjà des dizaines de milliers de visiteurs par an. .

La fréquentation seule du Mac Val, de "l'Exploradôme" et de



"Gare au Théâtre", place Vitry au niveau de Vincennes et son remarquable château. Vitry fait partie des quelques villes attractives sur le plan touristique en Val de Marne.



Certains diront que la prise en compte de cette problématique a été réalisée par la publication d'ouvrages, sur l'art dans la ville, ou récemment sur le théâtre Jean Vilar. Cela n'est pas une réponse.

Au delà des équipements culturels précités, et de monuments historiques comme la partie ancienne de la bibliothèque mais aussi l'église du 12<sup>ème</sup> siècle, construite à la même époque que la cathédrale "Notre Dame" de Paris, la ville dispose de parcs et d'équipements sportifs de premier plan (patinoire, complexe aquatique à venir). Par ailleurs la diversité des œuvres d'art contemporain ainsi que le développement des arts de la rue font que Vitry est visitée mais surtout devrait être encore plus visitée. Une dynamique culturelle mais aussi économique pourrait se créer au delà de l'existant. A cet égard signalons que le marché de Vitry, particulièrement le samedi, a un rayonnement considérable au delà de Vitry.



## Vitry, étape touristique ? Une auberge de jeunesse pour le tourisme social ?

Dans cette logique, les restaurants, cafés et même hôtels devraient connaître un développement. Ainsi, il conviendrait d'envisager l'**implantation d'une auberge de jeunesse** à proximité de la ligne C du RER.. Voilà une piste intéressante par exemple pour la « ZAC Seine Gare » ?

**La vie associative autour du sport** est considérable au sein de la ville, avec l'ESV, mais aussi dans le cadre d'un grand nombre d'autres associations diversifiées. L'usage des équipements sportifs municipaux est un enjeu important pour la vitalité des associations portées par des initiatives citoyennes et un bénévolat qui doit être reconnu.

- Une attention doit être portée aux pratiques sportives de masse et diversifiées. Par ailleurs, des sportifs de haut niveau doivent pouvoir être accompagnés selon des modalités qui ne mettent pas les finances communales à contribution pour du sport spectacle!

## **Le nouveau complexe aquatique ouvre des perspectives:**

La réalisation de cet équipement semble bien faire l'unanimité. Le projet présenté recueille un grand intérêt. Pour ma part j'ai de suite trouvé la démarche intéressante. Toutefois l'aménagement des espaces, avec le parking et la patinoire et la piscine mériterait d'être mieux compris. En ce qui me concerne j'ai toujours pensé qu'il y avait possibilité de réfléchir à l'implantation également d'un collège de cœur de quartier. Il bénéficierait alors d'une proximité avec des équipements sportifs de premier plan. Cela donnerait pleinement vie au centre du quartier concerné!

**Par contre j'ai entendu de vifs questionnements** quant à l'abandon du principe d'une implantation des différents bassins en 2 lieux dans la ville afin de favoriser une proximité de tous les quartiers, de toutes les écoles et collèges...Le souci était une gestion moins coûteuse. De même des nageurs réguliers m'ont clairement exprimé le regret que le choix ait été fait de ne pas retenir le principe d'un bassin de 50 m.

Il faudra certainement bien **travailler la question de l'intercommunalité** d'un tel équipement et de travailler avec nos communes voisines, par exemple IVRY un équipement à proximité par exemple sur le secteur du fort. au minimum une coopération avec la communauté d'agglomération du Val de Bièvre ( Villejuif, Le kremlin serait à trouver pour partager l'utilisation de nos équipements...).

## **La Coopération internationale doit s'inscrire dans les relations de jumelage entre villes ou dans des objectifs de coopération décentralisée.**

Les élus de Vitry, depuis des décennies, ont été fiers des relations internationales de la ville. A l'époque des pays à régime communiste, Vitry avait bien pris le soin de se jumeler, au-delà d'un traditionnel jumelage avec une ville d'Angleterre (BURNLEY), avec Meissen en RDA et KLADNO en République Tchèque. Ces relations ont été particulièrement difficiles pendant toute la période où les populations de ces villes n'avaient pas le droit de sortir de leur pays....

A ce jour, le comité de jumelage fait preuve d'un dynamisme intéressant notamment en accompagnant les lycées Jean Macé et maintenant CHERIOUX qui entretiennent des relations avec des établissements d'enseignement de ces deux dernières villes jumelles.

A Vitry, le cabinet du Maire a multiplié des contacts avec différents pays du monde. Il conviendrait que ces actions retrouvent la tradition de relations construites avec des villes dans le cadre de jumelages. Le conseil municipal doit plus clairement être associé, informé et consulté sur cette dynamique et sur les actions encouragées. Les articles dans la presse municipale ne peuvent suffire.

L'association de coopération Vitry Mali est une structure originale qui s'est développée après l'épisode de décembre 1980 au foyer de la rue MANOUCHIAN. La subvention de 120 000 € annuelle est significative. Elle mérite que le conseil municipal s'intéresse largement à cette structure. En regard, les 60 400 € du comité de jumelage doivent être pris en compte. Les interventions, dans ce domaine des relations internationales, mériteraient un budget individualisé afin de permettre une meilleure lisibilité.

# Partie 6 :

## Un budget de solidarité et de dynamisme contre l'austérité

### Axe 12

#### Un budget communal libéré du monde de la finance:

Les finances de la commune sont tributaires d'un dispositif fiscal particulièrement injuste et qui ne tient pas compte des revenus des habitants. Le gouvernement n'a pas engagé de réforme de la fiscalité locale et laisse perdurer des disparités remarquables entre les communes. Par ailleurs le budget de l'Etat est construit avec une réduction des dotations versées au collectivités.

La priorité absolue du budget doit aller au social; dans le contexte d'austérité généralisée imposée par le gouvernement, cela supposera de faire des choix: arrêter d'augmenter le budget de communication par exemple mais surtout faire vivre une véritable démocratie pour proposer des choix et des alternatives avec leurs implications financières au lieu de se contenter de présentations budgétaires à sens unique.

#### **Réorienter les choix fiscaux de la ville**

La logique fiscale retenue par la municipalité de ne pas prendre en considération la réévaluation régulière des bases d'imposition locale et de charger les prélèvements obligatoires en augmentant les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères n'est pas acceptable.

Depuis quelques années, la hausse constante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été un choix délibéré de la municipalité. Au delà de la responsabilité de l'Etat dans un système de fiscalité locale particulièrement injuste, les choix fiscaux de Vitry doivent être revus. La hausse de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit être arrêtée. Le caractère socialement injuste de cet impôt doit être pris en compte pour envisager son abandon.

- **Cesser l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, impôts particulièrement injuste socialement. Ne pas exclure son abandon dans un souci de transparence et de plus grande équité fiscale.**

#### **Refuser la logique des "agences de notation",**

Pour emprunter, les collectivités locales sont soumises aux organismes bancaires privés. Ceux ci fonctionnent dans des logiques de rentabilité financières qui ne répondent pas aux besoins de l'exercice des services publics. Les agences de notation qui influent sur les taux

d'intérêts consentis par les banques doivent voir leur influence contestée. Leurs logiques financières sont étrangères aux finalités des missions de service public.

Vitry est actuellement particulièrement peu endettée. Elle a un encours de la dette qui s'élève à 70% des recettes réelles de fonctionnement contre 109 % pour la moyenne nationale des communes de dimension comparable.

Cela mérite de questionner, notamment au regard des investissements qui seraient nécessaires pour tenir compte de l'évolution démographique croissante mais aussi de l'exigence de moderniser les équipements et les bâtiments, particulièrement afin de réduire la dépendance énergétique. Ce questionnement ne fait pas l'impasse du débat précédemment évoqué sur l'opportunité d'un investissement de 32 000 000€ sur une dizaine d'années, pour la mise en place d'une "collecte pneumatique des ordures ménagères".

## **Refuser le partenariat public/privé, et se désengager des délégations de service public.**

La commune s'est mise à l'écart de la tendance encouragée par les pouvoirs publics de confier la réalisation et parfois la gestion d'équipement sous forme de partenariat public privé. Le fait de privatiser la gestion du système de collecte pneumatique des ordures est une mauvaise nouvelle à l'ordre du jour du conseil de décembre 2013.

Comme évoqué plus haut, un travail de mise à plat et d'inventaire des délégations de service public confiées à des sociétés privées devra être fait, particulièrement dans le domaine de la gestion publique de l'eau, de la collecte des ordures ménagères mais aussi dans le domaine du nettoyage des bâtiments municipaux. La mise en place d'un dispositif de géothermie pourrait être l'occasion de développer des équipements dont la gestion devrait rester publique comme c'est le cas encore actuellement dans des villes comme Chevilly-larue.

Le fait que la commune ait fait le choix de confier la restauration collective (7500 repas par jour pour les écoles, personnel municipal, personnes âgées) à un syndicat intercommunal (Sidoresto regroupant Vitry Gentilly), et que la restauration municipale soit régie par la comptabilité publique M14 est positif. Les capacités de production de la cuisine centrale étant de 11 000 repas par jour, il nous faut convaincre les communes de la communauté d'agglomération de faire avec nous le pari de la gestion publique!

Le **centre municipal de santé** (budget de 5 000 000 € en fonctionnement pour 2012), le **Centre Médico Psycho pédagogique** (budget de 1 700 000 €), le service de soin infirmier, **les cinémas** (900 000 € en fonctionnement pour 2012) ont une comptabilité qui relève d'un budget annexe à celui de la ville. Cela est un gage de maîtrise par la collectivité. A noter l'existence d'une régie municipale pour le **Théâtre Jean VILAR (1 712 050 €)**.

## **Privilégier la gestion publique au prix coûtant**

Confier aux entreprises privées la gestion de services publics conduit à privatiser des marges d'exploitation au profit des groupes financiers. La gestion publique permet une transparence et un contrôle de l'exploitation de l'activité concernée.

## **Relancer des investissements planifiés au nom de l'intérêt général.**

Les budgets de la ville sont marqués par une compression des dépenses d'investissement et par une augmentation des "restes à réaliser". il s'agit d'un terme de comptabilité publique qui recouvre les dépenses prévues en budget primitif et en définitive non réalisées.

La réalisation d'un nouveau complexe aquatique, en gestion directe, est certainement positive. Mais, simultanément, l'engagement d'un investissement contestable comme le réseau de collecte pneumatique des ordures et la centrale d'aspiration (31 000 000 €) va grever les marges de manœuvre du budget.

# *Pour tout cela, pour ce que nous sommes appelés à construire ensemble:*

**Un axe transversal:**

## **Faire vivre la démocratie et la transparence**

La municipalité de notre ville a ses lourdeurs, ses freins, ses manques de vitalité démocratique. Il est nécessaire de mettre en œuvre un travail d'équipe plutôt que des processus de gouvernance concentrée.

L'action municipale doit se déployer en concertation étroite avec les associations et notamment celles des parents d'élèves, avec les amicales de locataires,

La politique de communication municipale doit associer pleinement tous les conseillers municipaux qui doivent être régulièrement informés des initiatives en contact avec la population.

### **Le respect du conseil municipal**

Vitry a besoin d'une pratique municipale réellement à l'écoute des vitriots, et respectueuse des conseillers municipaux. Il faut une municipalité dont le maire et quelques adjoints ne concentreraient pas entre leurs mains, toutes les décisions. Le conseil municipal ne doit pas être conçu comme une chambre d'enregistrement ou un lieu d'expression de débats qui dépassent largement les attributions de la ville afin d'échapper aux débats de sa responsabilité.

Les conseillers municipaux doivent être réellement consultés, préalablement aux décisions ! Des choix alternatifs doivent être présentés le plus souvent possible aux débats.

Au lieu de cela les projets sont présentés une fois ficelés avec une seule solution retenue. Trop souvent les projets sont présentés alors même qu'ils sont déjà arrêtés.

Les règles de fonctionnement des conseils de quartiers doivent laisser plus de place à une marge d'initiative et d'éclairage des travaux du conseil municipal.

Les groupes doivent disposer de moyens clairement définis et non au coup par coup selon le bon vouloir de l'exécutif.

## **Les conseillers municipaux doivent pouvoir accomplir leurs missions**

Au delà de moyens qui doivent être accordés avec transparence aux groupes du conseil municipal, il convient qu'une salle polyvalente soit mise à disposition de tous les conseillers, afin qu'ils disposent d'un espace qui regrouperait la documentation "papier" nécessaire à leurs travaux ainsi que tous les accès aux sources d'informations numériques.

Actuellement les conseillers "galèrent" pour classer et exploiter l'ensemble des documents utiles!

## **Les Conseils de quartiers doivent avoir un pouvoir décisionnel, et une dotation budgétaire**

Comme évoqué dans un chapitre précédent relatif à la vie de quartier La place des conseils de quartiers est à construire complètement. La charte mise en place en début de mandat 2008 n'est pas satisfaisante. Il faut que ces instances, prévues par la loi, disposent d'animateurs élus et laissent une marge de proposition et d'initiative dans le cadre d'une enveloppe budgétaire qui devra être mise en place. Vitry ne doit pas faire le minimum légal. Elle doit savoir innover en ce domaine ! les conseils de quartiers devront être animés par des citoyens élus, en dehors du conseil municipal.

La problématique est identique pour le conseil consultatif des jeunes.

## **Permettre des débats municipaux d'intérêt général**

Les débats doivent être ouverts aux citoyens. Les conseillers municipaux devraient avoir la possibilité de demander l'ouverture à l'ensemble des citoyens de débats soumis au conseil municipal . dans de telles hypothèses les conseillers doivent pouvoir exprimer leurs analyses et propositions à l'intention des citoyens.

## **Mettre en place des Commissions extra-municipales**

Les commissions municipales doivent être ouvertes aux citoyens, une fois par trimestre et donner lieu à un examen de questions soumises à l'ordre du jour des séances du conseil ainsi qu'à des questions d'intérêt municipal proposées par des citoyens.

Recourir au statut de régie afin notamment de garantir l'existence de **Conseils d'exploitation des services publics** concernés.

De manière générale, il est indispensable de développer largement les conditions d'association des citoyens au fonctionnement des différents services publics.

Assurer une expression diversifiée des associations et des groupes du conseil municipal est à mettre en place dans tous les médias municipaux (presse papier, site internet, affichage).

## **Le Développement des panneaux d'expression libre est une exigence**

Les panneaux d'affichage libre doivent être prévus pour que l'information pluraliste soit assurée. Ils devraient être installés dans tous les quartiers. Ils seraient d'ailleurs une réponse à l'affichage sauvage qui n'est pas satisfaisant pour notre ville. Ils doivent pouvoir être organisés afin de permettre aux associations de s'exprimer en dehors des panneaux d'information administrative. Ces derniers doivent permettre également une possibilité d'expression des groupes du conseil municipal.

## **L'ouverture des médias municipaux à l'expression diversifiée est un principe non appliqué.**

Les tribunes du mensuel, sont bien limitées pour développer des propos municipaux. L'élection en 2008 d'un conseil municipal composé à 100 % d'une même liste issue d'une fusion après le premier tour a laissé place à une multiplicité de groupes souvent composés d'un seul conseiller. Cela a permis une foison de tribunes. Cependant celles ci font illusion au regard de la multitude des supports de publications municipales; L'hebdomadaire et surtout le site internet et sa lettre électronique ne laissent aucune place à la lisibilité et à l'expression des conseillers dans leur diversité.

Le site internet de la ville est remarquable mais pour y trouver une expression des 49 conseillers municipaux, c'est impossible. Il faut se reporter, indirectement, à la mise en ligne du mensuel et aller chercher au fin fond de celui-ci.

***Ce document est peut être trop succinct... Il est en tout cas enrichi par 6 années de mandat et de nombreux échanges. Qu'il serve pour notre ville et ses habitants et il sera utile.***

***Pour continuer les échanges, je vous donne rendez vous sur le blog que je tiens depuis la fin 2008!***

<http://bertrandpotier.hautetfort.com>



***Votre présence aux rencontres proposées par le collectif qui s'est déjà réuni publiquement, le 16 octobre et ce 4 décembre 2013, ne vaut pas consentement.***

***Par contre elle participe au débat nécessaire pour le présent et l'avenir de notre ville.***